

Buts stratégiques et programme d'activités 2026

1. Buts stratégiques

1. L'Ortra Forêt Suisse est le responsable national de la formation forestière jusqu'au niveau des gardes forestiers / gardes forestières ES. Elle s'engage en faveur d'une formation efficace, durable et moderne, et sa fonction est reconnue par la branche forestière et la sphère politique.
2. Les associations nationales ainsi que les Ortra Forêt régionales sont intégrées de façon appropriée au sein de l'Ortra Forêt Suisse.
3. La collaboration avec les partenaires (CIC, associations, Ortra régionales, responsables cantonaux de la formation, OFEV) fonctionne bien.
4. L'Ortra Forêt Suisse favorise le développement d'outils numériques dans la formation (livret de formation numérique, banque de données commune, Eval Pro, etc.).
5. La branche est informée régulièrement sur les activités de l'Ortra Forêt Suisse.
6. L'Ortra Forêt Suisse soutient la promotion de la relève professionnelle, la promotion de la santé ainsi que l'assurance qualité dans la formation initiale et continue en forêt.
7. Les commissions de l'Ortra Forêt Suisse (C FFP Forêt, CAQ Forêt, CD&Q) réalisent leurs tâches conformément au règlement.
8. Le renouvellement de la convention avec l'OFEV.
9. Le nouveau chargé d'affaires se familiarise actuellement avec ses tâches.

2. Activités et mesures

N°	Objetif	Pri	Activités, mesures	Responsable
1.	2, 3	P	Entretien des échanges entre l'Ortra Forêt Suisse, les Ortra régionales et les partenaires	Président, chargé d'affaires
2.	1	1	L'Ortra Forêt Suisse réagit en fonction de la situation aux éventuels changements qui seront induits par le programme d'allègement budgétaire 27	Comité, secrétariat
3.	1	1	L'Ortra Forêt Suisse évalue une éventuelle réorientation stratégique de l'association. Thèmes : charte, stratégie, planification pluriannuelle (finances et activités)	Comité
4.	2	P	Journées des responsables de la formation cantons / Ortra régionales : préparation et réalisation d'une journée	Secrétariat
5.	5	P	Information à propos des activités de l'Ortra Forêt (1 à 2 articles) et dans la newsletter « Formation forestière »	Secrétariat
6.	1	P	FFP Forêt : adoption du budget / des comptes, décisions de taxation et information du comité	Comité
7.	1, 6	2	Encadrer et continuer à soutenir la réflexion sur la « pénurie de personnel forestier qualifié » par le biais d'informations et d'échanges	Comité, secrétariat

N°	Objetif	Pri	Activités, mesures	Responsable
8.	1, 6	1	Le sujet « pénurie de personnel forestier qualifié » est abordé par le projet pilote « Encadrement des personnes en fin de formation »	Comité, secrétariat, soutien de projet externe
9.	1, 6	2	L'Ortra Forêt Suisse crée des offres ciblées au niveau national pour la formation continue de formateurs/formatrices	Secrétariat, prestataire tiers
10.	3	P	Formation initiale : organiser l'examen national des connaissances professionnelles pour les apprentis forestiers-bûcherons / apprenties forestières-bûcheronnes en collaboration avec le CSFO	Équipe projet, comité
11.	6	P	Formation initiale : organiser les cours de la formation initiale et continue des instructeurs/instructrices CI D et CI E	Commission formation continue instr. CI, secrétariat, CEFOR Lyss
12.	6	P	Formation des experts/expertes Formation initiale : cours de base et cours de formation continue, journée des chefs experts/cheffes expertes	CEFOR Lyss
13.	1, 6, 7	2	Les travaux préparatoires pour la révision du plan de formation probablement à partir de 2028 sont clairs (calendrier, budget, etc.)	Comité, CD&Q
14.	1	1	Vérification de la forme et des objectifs de la formation de conducteur/conductrice d'engins forestiers. Le déroulement de projet et le calendrier sont formulés	Comité, CAQ Forêt, groupe de travail
15.	1	1	Révision des règlements d'examen de contremaître forestier / contremaîtresse forestière, conducteur/conductrice d'engins forestiers, chef/cheffe des opérations de câblage forestier	Comité, CAQ Forêt, groupe de travail
16.	7	P	Commission CD&Q : traitement des thèmes annoncés, 1 à 2 séances	CD&Q
17.	1	P	Adopter les rapports d'activités des commissions (CAQ Forêt, CD&Q)	Comité
18.	7	P	Organiser les examens professionnels selon le règlement d'examen	CAQ Forêt
19.	7	P	Réaliser les tâches de l'assurance qualité des formations modulaires selon le règlement CAQ Forêt	CAQ Forêt
20.	7	P	Recommandation de prestataires de cours avec utilisation de tronçonneuses ainsi qu'audits de ces cours à l'attention de l'OFEV	CAQ Forêt
21.	9	1	Familiariser le nouveau chargé d'affaires avec ses tâches	Comité
22.	8	1	Renouveler la convention avec l'OFEV	Comité

P = activité permanente

Ce programme d'activités a été adopté le 15.4.2026.